

# Le Web : la révélation documentaire ?

---

*Manifeste pour un fait documentaire sur le web*

*Alain Mille et Jean-Philippe Magué*

Le web est un lieu (système ?) d'information *formidable* permettant à un nombre sans cesse croissant d'internautes de l'interroger et de le nourrir avec des méthodes de plus en plus efficaces, reposant sur des moteurs de recherche sophistiqués et sur des générateurs de contenus puissants et connectés à des masses de données en croissance continue.

Les activités humaines, en particulier intellectuelles mais pas seulement, s'exercent de plus en plus fréquemment en connexion étroite avec ce lieu d'information gigantesque et pourtant facile d'accès.

Le web fournit à l'évidence une fonction documentaire puisqu'il permet de fournir les informations utiles, nécessaires et valides à l'organisation de l'activité. En effet, c'est parce que l'information accessible est considérée comme fournissant la documentation nécessaire à l'activité en cours, qu'elle obtient un statut de validité (provisoire) car permettant les actions satisfaisant l'activité en cours.

Pourtant, le « fait documentaire » n'est pas identifiable facilement et l'internaute qui souhaite capitaliser les informations mobilisées dans ses interactions sur le web qui lui ont permis de mener à bien son activité en est bien incapable.

Dans cet article, nous nous intéressons d'abord à situer la lecture/écriture sur le web par rapport aux autres modes de lecture/écriture permettant de faire document, et nous terminons par un *manifeste* pour installer dans le lieu d'information du web les conditions d'une mise en œuvre d'un fait documentaire d'un nouveau genre, lié à la spécificité du lieu de lecture/écriture que constitue le web.

Nous commencerons par introduire quelques notions que nous utiliserons dans le document sans pour autant les considérer comme universelles naturellement. L'argumentaire du manifeste sera articulé par un point de vue sur le processus documentaire en choisissant des jalons qui nous ont semblé les plus importants à considérer pour penser le fait documentaire au sein du web. Nous terminerons par un *manifeste* dont nous espérons qu'il ouvrira le chemin à des développements théoriques et pragmatiques afin d'ouvrir le web à un fait documentaire en lui ajoutant les propriétés de mémoire et de preuve nécessaires pour y parvenir.

## Introduction aux notions manipulées dans le manifeste

- **Inscription de connaissance** : Dans le contexte de ce manifeste, une inscription de connaissance est "toute inscription dans l'environnement qui fait sens pour celui qui l'observe et l'interprète, dans le cadre d'une activité cognitive". Il s'agit d'une inscription "de connaissance" car elle permet l'action à celui qui sait l'interpréter.

- **Écriture-Lecture symbolique** : avec l'écriture et la lecture symbolique, le signe est tracé *intentionnellement* à la suite d'un processus de formation de sa signification. Le signe devient alors support possible pour le partage, l'apprentissage et la constitution de mémoire, démultipliant à chaque fois chacun de ces processus (partage, apprentissage et mémoire).
- **Fait documentaire** : cet intitulé recouvre tout à la fois le processus documentaire et ce qu'il en ressort comme "produit" (en général un document). C'est le **processus documentaire** qui permet d'établir la validité des informations qui sont concernées par la documentation en cours.
- **Processus documentaire** : Le processus documentaire se décompose en un **processus auctorial** et un **processus éditorial pouvant être, selon les types de documents et les époques, plus moins intriqués**.
  - le **processus auctorial** est le processus de construction du texte. C'est le moment où l'auteur rassemble les connaissances qu'il va mettre en texte : soit par introspection/reflexion, soit par documentation.
  - Le **processus éditorial** est le processus au terme duquel l'éditeur introduit le document dans le système documentaire en le dotant de propriétés sociales (d'un statut social) qui influenceront, à l'instar de son contenu, sur la perception du document par le lecteur. Ces propriétés renseigneront notamment le lecteur sur le contrat de lecture adopté et sur la confiance qu'il peut ou non placer dans le document.
  - **Auteur et Editeur** : Ce sont les rôles des responsables respectivement des processus auctorial et éditorial. Ces rôles peuvent être distribués sur une ou plusieurs personnes et/ou institutions, selon le degré d'intrication des processus auctorial et éditorial.
- Le **"produit documentaire"/ document** : ce que l'on souhaite garder à l'issue du processus documentaire. Un **"produit documentaire"/ document** peut être révisé par un nouveau processus documentaire complétant le premier et débouchant sur une nouvelle version du produit. Il s'agit de différentes versions d'un même document, car on considère une **racine commune** dans le processus documentaire. Même dans le cas d'une inscription numérique, c'est le document qui est versionné, pas l'inscription numérique (le fichier), objet bien plus général, et les informations de versions sont associées directement au document.

## Jalons proposés pour explorer le fait documentaire

1. **L'ère des inscriptions basiques** (non symboliques) relevant d'un processus d'inscription non intentionnelle ou intentionnelle :
  - a. L'inscription non intentionnelle de connaissance : l'inscription est considérée comme telle par l'observateur expérimenté qui la considère comme "indice" pour agir. La fumée, les empreintes sont considérées comme constituant la trace d'une activité reconnue par le chasseur par exemple. Indice pour le chasseur, il est un signe « naturel ».
  - b. L'inscription peut être intentionnelle : celui qui inscrit *inscrit* à dessein pour enregistrer une connaissance. Cette inscription n'est pas nécessairement symbolique. Une trace sur une branche change de statut dès lors qu'est n'est plus laissée par accident, mais dans un but de marquer, d'inscrire une connaissance. La trace devient un *acte de communication*, et son auteur postule que le futur observateur, le lecteur de la trace, saura que celle-ci est

intentionnelle, pourvoyeuse de connaissances. Car c'est en sachant cela qu'il entreprendra de l'interpréter et que la trace pourra devenir support d'une connaissance et d'une mémoire partagée (ce qui n'était évidemment pas le cas dans l'inscription non intentionnelle).

Le passage au symbolique : Une fois qu'est institué ce mode fonctionnement, où l'inscripteur/auteur sait qu'un lecteur (au moins un) sait interpréter et que le lecteur sait que l'auteur savait qu'il sait et qu'il se met effectivement à interpréter l'inscription, des conventions d'interprétation peuvent se mettre en place. Ces conventions d'interprétation fournissent à l'inscription son caractère symbolique. L'écriture et la lecture de traces constituées de signes symboliques (qui nous intéressent ici) nécessitent un processus "éditorial" accepté pour que les inscriptions puissent faire foi et être considérées comme fiables pour représenter l'indice « naturel » et s'imposant comme vrai par sa naturalité héritée. D'une trace « naturelle » considérée comme indicielle, on tire un "tracé" symbolique procurant les éléments nécessaires à la documentation de l'observation et nécessitant donc une compétence reconnue pour être considéré comme signifiant selon des conventions apprises et partagées.

2. **L'ère de l'écriture/lecture symbolique** : A partir de cette première révolution de l'écriture-lecture symbolique, nous considérons deux évolutions majeures.

- a. Les dispositifs de recopie permettent un partage plus grand et la constitution de mémoires externes. Pour lire-écrire et même recopier, il faut être "expert" et autorisé. La copie est "signée" d'une manière ou d'une autre pour attester de sa valeur. Le processus éditorial permet d'élaborer le "document" qui se concrétise matériellement et devient autonome, mais étroitement contrôlé par les experts de l'écriture-lecture symbolique (typiquement les clercs). Les membres de la société sont pour une grande majorité exclus du système documentaire. Les auteurs et lecteurs ne forment qu'un petit groupe d'initiés<sup>1</sup>.
- b. Les dispositifs d'imprimerie massifient la recopie, formalisent différemment le processus éditorial. L'autonomie du document devient plus grande, sa circulation est plus facile, l'apprentissage des processus d'écriture-lecture s'étend au delà des cercles des clercs. La mémoire et le partage peuvent échapper au contrôle des tenants de l'expertise de l'écriture-lecture, même si les universités gardent un rôle de conservation des savoirs, des documents dorénavant imprimés. D'une certaine façon, les scriptoria sont alors remplacés par les industries de l'édition et de l'imprimerie qui se mettent en place. Toutefois, les livres plus faciles à reproduire en grand nombre, moins coûteux deviennent accessibles à un plus grand nombre. Les inscriptions de connaissance deviennent reconnues sous une forme matérielle de plus en plus partagée. La massification et la démocratisation introduisent de nouveaux usages, facilitent l'émergence d'une nouvelle société en introduisant des processus sociaux totalement nouveaux. La révolution documentaire prépare la révolution des esprits.

Dans ces deux étapes, le document *produit* est premier pour le lecteur, le processus éditorial est rappelé par une "signature" dont la valeur varie fortement selon

---

<sup>1</sup> [Le nombre de lecteurs est toutefois significatif] : à partir des I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles après JC, dans la Rome impériale, par exemple, Le nombre de lecteurs croît : « Le nouveau lecteur, dans les premiers siècles de l'Empire, est quelqu'un qui n'est plus (ou pas seulement) « obligé » de lire par sa condition d'homme de lettres, de fonctionnaire, civil ou militaire, d'enseignants ou d'élève, ou par les besoins techniques d'une quelconque profession, c'est un lecteur « libre » qui lit par plaisir, par habitude, ou pour le prestige de la culture. » (Cavallo, 1995).

l'autorité (dans tous les sens du terme) qui garantit ce processus et le processus auctorial n'est présent que par l'auteur et encore. Le processus documentaire est explicite, important, reconnu, mais n'est pas gardé, en général comme démonstration de la valeur du document. Ce processus est pourtant considéré par les chercheurs (historiens par exemple) comme preuve nécessaire à l'explication d'un document. Seul, le "certificat" délivré par l'autorité éditoriale rappelle ce processus. Après sa fabrication, au moment de son usage dans l'activité par le lecteur, **le document est premier, le processus documentaire est second.**

3. L'ère des inscriptions numériques

a. Il est utile de rappeler que les premiers dispositifs numériques n'étaient pas interactifs et le codage des informations à traiter était homomorphe au codage interne de l'information. Par exemple, les cartes perforées, les rubans perforés, l'entrée des instructions de démarrage « aux clés », laissaient paraître directement le codage binaire sous-jacent. Le programmeur « expert » était le médiateur obligatoire de toute écriture. Le listing de résultat, offrait une « impression » du résultat du traitement, non homomorphe au codage interne, mais impossible à considérer directement pour une ré-écriture dans le code d'entrée. Le programmeur disposait d'impressions « spéciales » lui donnant le « dump » de la mémoire dans un codage tel qu'il pouvait y retrouver le codage interne (binaire, octal, hexadécimal,..). Dans cette variante des inscriptions numériques, le modèle était très proche de celui de l'imprimerie (construction par un technicien, le typographe qui écrivait en miroir et à l'envers, pour une lecture selon une norme sociale). L'ère du numérique introduit toutefois une différence de taille, c'est un traitement qui produisait le « document » lisible à partir d'entrées codées programmant cette production à partir de données elles-mêmes codées. Dans ces documents *calculés*, l'intentionnalité de l'auteur disparaît, ou du moins se dilue grandement : l'intentionnalité du programmeur se retrouve dans le code du programme qui calcule le document et l'intentionnalité des producteurs de données se retrouve dans les codes des données. Le lecteur continue à agir en postulant l'intentionnalité d'un *auteur*, qui pourtant n'existe plus directement. Le processus documentaire se complexifie, introduisant du calcul explicite pour le programmeur. La « preuve » documentaire devrait normalement s'accompagner de la preuve du traitement, mais ce n'est vrai que rarement. En pratique, pour le « lecteur-utilisateur » des productions documentaires, le processus documentaire restait largement inconnu. Le document produit restait premier, le processus documentaire disparaissait ou du moins s'obscurcissait fortement pour le lecteur utilisateur (le processus éditorial n'avait plus de signature reconnue et l'auteur n'apparaissait plus, et pour cause).

b. Assez rapidement, les informaticiens inventent des procédés pour faciliter leurs inscriptions numériques. De saut technologique en saut technologique, les éditeurs permettant de coder les programmes et les chaînes de développement s'automatisent. Les codes utilisés pour programmer s'éloignent des codages internes (même s'ils nécessitent de les comprendre pour coder un traitement ou des données). Le cycle de programmation/vérification se raccourcit avec des outils de plus en plus interactifs pour le codage des traitements et des outils de plus en plus intégrés pour le codage de l'information. Une nouvelle classe de logiciels, les outils « bureautique » sont proposés, donnant le rôle de « codeur » à l'utilisateur.

Les « formes » de l'écriture sont calquées sur les formes de la lecture auxquelles l'utilisateur est formé par ailleurs (en dehors d'une formation à l'informatique). C'est le « What You See Is What You Get ». Le traitement est « caché » autant que possible par les interfaces interactives et graphiques. Les processus auctoriaux et, dans une moindre mesure, les processus éditoriaux classiques sont « mimés » avec l'élaboration d'un document destiné à être « imprimé » sans l'intervention des « typos » (traitement de texte numérique) ou l'élaboration d'un calcul sans l'intervention du programmeur (feuille de calcul), ou la production de données (remplissage de feuilles de calcul). Dans tous les cas, c'est la forme de lecture qui dicte la forme d'écriture. Pour **faire document**, le processus documentaire est explicite, le nommage du fichier-document est lié à l'évolution du processus éditorial qui se déploie sous la forme du « versionning », les informations de validité sont intégrées (signatures, certificats, propriété, etc.) dans une description du document qui existe virtuellement indépendamment du fichier informatique sous-jacent (le fait documentaire est codé dans le fichier, l'outil de présentation/édition ne présente ces descriptions documentaires que si on les demande et si on sait les demander). On parle de virtualisation documentaire car ce n'est pas le document lui-même qui est inscrit, mais une version codée de celui-ci, même si naturellement cette version codée sous-jacente est parfaitement concrète mais le plus souvent inconnu de celui qui écrit-lit. La concrétisation du document, en tant que document présenté pour sa lecture selon les normes sociales et apprises se fait sur un support visuel éphémère (les écrans) ou consommable (écriture matérielle sur papier). Lorsque le document est « prêt », il peut être soit imprimé soit fourni sous un format numérique plus ou moins « stable » (PDF, e-book, ...). Le document (numérique) reste premier mais son caractère éphémère apparaît plus clairement à l'utilisateur s'il le consulte par l'intermédiaire d'un outil interactif de visualisation. Il est alors observable que ce que l'on est amené à lire est le résultat d'une construction immédiate par l'outil utilisé, ce que l'on peut d'ailleurs constater par des modifications liées au contexte de lecture, comme par exemple le choix sous-jacent de l'imprimante associée au document. Le processus documentaire (essentiellement le processus auctorial) devient accessible, il est « vécu » par un nombre croissant d'utilisateurs qui peuvent donc se le « figurer ». Les outils numériques rendent plus accessibles le rôle d'auteur. On passe donc d'une société où il y avait très peu d'auteurs en proportion des lecteurs à une société qui comprend beaucoup d'auteurs. Le processus auctorial, qui était jusqu'alors l'affaire d'une petite minorité et méconnu de la majorité se généralise et devient banal. Le processus éditorial est lui aussi outillé (notamment par des fonctionnalités offertes par les logiciels de bureautique, peu utilisées sinon par des experts), mais il mime les mécanismes mis en place pour les documents papier. Dans les entreprises et les institutions par exemple, le processus éditorial, c'est-à-dire, l'insertion d'un document dans le système documentaire par l'adjonction de propriétés socialement reconnues, se matérialise par la diffusion, le classement et l'éventuel archivage du document. Si les systèmes de gestion électronique de document (GED) permettent d'automatiser ces opérations pour des documents électroniques, celles-ci restent les mêmes que dans les modes d'organisation établis pour les documents papier.

Même s'il est maintenant pour une bonne part familier pour tous, le processus documentaire reste second pour un lecteur (non auteur du document qu'il lit) car simplement représenté, en partie et dans le meilleur des cas sous la forme d'une signature plus ou moins formelle (propriétés du document, dates, auteur, révisions, incluant des informations de validation, etc.). Le document présenté à la lecture est le plus souvent fidèle au document tel que l'auteur l'avait pensé pour la lecture.

c. L'invention du Web introduit une évolution majeure dans le processus documentaire. D'emblée, il est proposé que le code de description d'un fragment documentaire devienne explicite (html) et que l'outil de lecture/écriture se normalise avec un protocole unique (http). La « page » qui s'affiche est éphémère par construction, construite à la volée par le navigateur qui en reçoit une description comprenant à la fois ce que l'on peut donner à lire et ce que l'on peut donner à écrire. La notion de « ressource » est inventée pour représenter des choses très variées (fragments documentaires, données, objets, personnes, etc.) mais qui doivent pouvoir être « adressées » de manière unique (URI). Cette notion de ressource n'est pas fermée, elle implique simplement l'idée qu'une ressource sera mobilisable (selon une méthode qu'il faut connaître pour y parvenir) pour produire une **interaction** (une potentielle lecture-écriture). Pour manipuler ces ressources et produire les interactions utiles dans des contextes d'activité, le web s'augmente de nombreux dispositifs d'indexation facilitant des démarches de découverte active. Cette évolution n'est pas sans rappeler l'émergence de la lecture scholastique. Hamesse(1995) décrit celle-ci comme étant une conséquence de croissance rapide de la production documentaire à partir du XIIe siècle, lorsque les livres quittent les monastères pour les universités. Cette croissance nécessite le développement de nouveaux modes d'organisation des documents permettant un accès plus direct à l'information que ne le permet la lecture linéaire. Les documents se structurent alors avec des paragraphes, des sections avec des titres et sont équipés de tables, index et concordances permettant un repérage rapide de l'information : « La lecture continue et chronologique d'une œuvre qui se faisant lentement, permettant d'assimiler sinon l'ensemble, au moins la substance d'un ouvrage, va céder le pas à une lecture fragmentaire et morcellée []. » (ibid., p129)

Sur le web cette fragmentation s'accroît. La production de ressources est l'affaire d'un spectre très large d'utilisateurs : les experts naturellement, de plus en plus les utilisateurs eux-mêmes et des « robots » de fabrication de contenus à partir de ressources alimentées par des processus dynamiques. Ces ressources sont autant de fragments rassemblés dynamiquement dans l'espace de lecture-écriture (un navigateur le plus souvent encore) par des processus dynamiques associant « calcul » et « choix de l'utilisateur » dans une co- à considérer comme mobilisées pour l'action (et pourtant c'est souvent ce qui est mis dans les « favoris » en guise de fait documentaire).

Le web est un dispositif hautement interactionnel qui permet l'action sans qu'un document ne soit jamais considéré comme présent en tant que tel, mais le processus documentaire (« je me documente pour agir ») est très conscient car mobilisant l'utilisateur concrètement. **C'est sur le « chemin documentaire » que le lecteur-scribe a construit que l'action s'articule. Le processus documentaire devient plus important, le document se dilue.**

Le lecteur-scribe manipule les fragments documentaires de la même manière qu'un auteur utilise des sources, des proto-documents (Pédauque, 2006), lors du processus auctorial, si ce n'est que le document final n'est jamais produit. Le lecteur est co-auteur des proto-documents qu'il consulte et reste proto-auteur d'un document final jamais finalisé.

La prédominance du processus documentaire est double, elle apparaît à 2 niveaux : d'une part l'utilisateur est impliqué dans la (co-)construction de chaque fragment donc dans le processus de documentaire de chacun de ces fragments ; d'autre part, ces fragments sont les proto-documents d'un processus documentaire (inachevé) de plus haut niveau.

**Y-a-t-il "fait documentaire" ?** La question mérite d'être posée. En effet, la plupart du temps l'action se déroule dans le même temps que le processus documentaire et n'a pas nécessité un **temps** documentaire particulier pour récapituler tout ce qui a été intéressant par rapport à l'activité. C'est parfois une "information" présentée dans un fragment qui fait sens pour l'activité (un horaire de train, une adresse, le numéro de téléphone...) sans que le fragment n'apparaisse particulièrement fabriqué pour cette information. Et pourtant, au contraire, c'est la démonstration que l'utilisateur est co-auteur des proto-documents, que son intentionnalité est à l'origine du fragment, et que c'est précisément pour cette raison que l'information nécessaire pour l'action y est intentionnellement présente. Si l'utilisateur est co-auteur, le concepteur du traitement en est l'un des multiples *éditeurs* et le propriétaire des données sur lesquelles se font les traitements est un des multiples co-auteurs. C'est en effet le concepteur du traitement (qui permet la présentation du fragment documentaire à l'utilisateur) qui s'est chargé de la *fonction éditoriale* de ce fragment qui permet de donner une forme mais aussi une *confiance* au contenu documentaire du fragment proposé. C'est lui qui est chargé de *publier* le contenu mis à disposition par un propriétaire des données (co-auteur). Le processus éditorial est donc également *explosé* mais nécessairement présent. Qui plus est, il a lieu en amont du processus auctorial. Le processus documentaire est donc complet et premier tandis que le document est second et *inabouti*.

Toutefois, il existe de nombreuses situations où l'envie de "faire document" (pas seulement proto-document) survient, pour capitaliser, mémoriser, partager, comprendre, justifier son action... Un temps est alors nécessaire pour "faire document", afin de revenir sur ce qui a été fait, revenir sur le processus documentaire tel qu'il est encore accessible : garder dans les favoris telle ou telle ressource, organiser les favoris, les annoter, les partager, "imprimer" tel ou tel fragment documentaire tel qu'il est présenté (copie d'écran) ou tel qu'il est codé pour être imprimé, enregistrer un fragment documentaire (le code et les données associées)... Les éléments enregistrés sont alors organisables (dans un document numérique, dans une collection, dans une ressource web nouvelle...). On tente ainsi d'achever le processus auctorial.

Il est par contre difficile d'exploiter les traces du processus documentaire (logs, historiques de pages, mémoires de saisie, etc.). Par exemple, sur un « Google Docs », on peut voir l'historique des modifications (pour revenir à un état précédent par exemple), mais exploiter les informations disponibles dans l'historique comme preuve éditoriale du document final n'est pas possible immédiatement, il est impossible de « figer » (par exemple télécharger dans un document numérique) une version AVEC son historique associé.

Si c'est pendant le processus documentaire que l'action se réalise, alors partager les connaissances permettant l'action consiste à partager d'une manière ou d'une autre le processus documentaire accompagné de "l'exemple" des fragments documentaires produits et dont les contenus ont permis l'action.

## **Le manifeste : faire document sur le web**

Faire document sur le web consiste à construire un produit documentaire rassemblant les deux bonnes propriétés de preuve et de mémoire, à des fins de réutilisation et de partage.

### **Faire document sur le web ?**

Pour faire document, l'utilisateur doit construire un objet nouveau achevant le processus auctorial à partir des fragments mobilisés et « agis » pendant le processus documentaire qui est instancié par l'ensemble de l'activité web ayant permis l'action. En pratique, l'utilisateur est l'animateur principal du processus documentaire en le construisant interactivement à partir de ses saisies, choix de liens, navigations, choix de présentations, choix de filtrage, des réponses obtenues, des flux disponibles, et bien entendu ses propres productions (annotations, enrichissements, ...). A tout moment, il peut utiliser une production documentaire intermédiaire pour l'action et, en particulier, pour continuer le processus documentaire lui-même.

**S'il décide de mémoriser et partager** ce qu'il vient de produire, que peut-il faire actuellement ?

- Garder l'URI des ressources dans les "marque-pages", les organiser éventuellement et même les partager (Delicious), ce qui n'est pas sans posé problème car si la ressource est un flux, on perd l'état qui était pertinent.
- S'il est intéressé par le résultat "instantané" d'une production documentaire, il peut éventuellement "imprimer" sur un support permanent l'état d'une URI, mais sans résultat garanti si la ressource n'est pas prévue pour être "imprimable" (par exemple, un son ou une vidéo).
- Une copie d'écran (forme d'impression du rendu graphique)
- Télécharger les éléments qui l'intéressent (videos, animations, documents, ...)
- Visualiser l'historique de navigation, le sauvegarder..
- Assembler tous ces éléments dans un document et tenter de synthétiser ce qui sera utile pour réutiliser et partager les informations... (ce qui peut être fait sous la forme d'une ressource du web).

Manifestement, ce n'est pas facile et il sera vraiment difficile de "rejouer" tout ou partie du processus documentaire pour permettre de reconstituer les conditions documentaires permettant l'action (pour un lecteur ayant les capacités d'interprétation associées).

Les fragments documentaires produits lors du processus documentaires sont, à la différence de documents classiques, instables voire éphémères. Ils peuvent être l'état d'un flux à un instant donné ou le résultat d'un calcul déclenché par l'utilisateur. Ils existent donc au moment du processus documentaire, mais rien ne garanti qu'ils seront à nouveau mobilisables. S'il veut pouvoir justifier son action (faire preuve), il lui faut donc produire un document issu du processus documentaire.

Nous pensons qu'il faut introduire ce "faire document" comme une activité identifiée, introduisant un temps documentaire explicite articulé souplement au processus



documentaire usuel et imprévisible. Il s'agirait alors de construire un produit documentaire d'un type nouveau, issu d'un processus documentaire considéré explicitement pour faciliter le partage et la réutilisation de tout ce qui a permis l'action. Nous recommandons de prendre comme source initiale de ce produit, la trace annotée (car il convient de repérer au sein de chaque fragment documentaire l'élément qui a permis l'action) du processus documentaire qu'il conviendra alors de considérer comme un objet potentiellement documentaire et pas uniquement comme (dans le meilleur des cas) un historique de ressources mobilisées lors d'une activité exploitant le web.

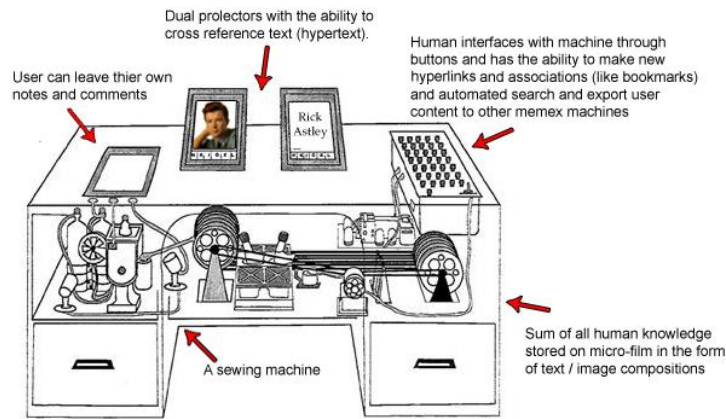
Dans un monde cadencé par des actions rapprochées, intégrons le "temps du recul" permettant de démultiplier l'efficacité du flux d'inter-actions documentaires par un temps de la réflexion, du partage et de la réutilisation.

Ce nouveau produit documentaire pourrait être composé :

- de l'histoire interactive reformulable et rejouable dans différents registres d'usage (un registre d'usage est une façon de parler de l'usage : vocabulaire, niveau d'abstraction, signes, etc.) en "complicité" avec l'environnement web mobilisé pour résoudre les "trous" qui peuvent apparaître au moment du rejouage. Documenter le processus de façon à le rendre apte à faciliter l'action interactive dans l'environnement web.
- des modèles de description de ce processus pour les rendre plastiques dans leur réutilisation dans des contextes différents
- des outils collaboratifs pour échanger sur ces expériences explicitées et les rendre disponibles en dehors du contexte de l'utilisateur initial -> assistance à la construction opportuniste de communautés.

## Conclusion

Ce manifeste pourrait être illustré par un certain nombre de travaux tendant à donner à l'utilisateur (lecteur-scribe) une conscience plus claire des processus documentaires qu'il anime par ses interactions et même à rendre compte de cette activité tracée par un *fait documentaire*. Nous pensons en particulier aux travaux tendant à fournir des éléments de réflexivité au processus documentaire (trace modélisée des interactions), et donc à instancier le processus documentaire sous la forme d'un objet informatique présenté de manière proto-documentaire à l'utilisateur [Alain Mille, 2012], ainsi que le principe de la (re)-documentation d'une activité médiée par un environnement informatique [Yahiaoui et al., 2012]. L'idée de documenter l'activité en cours n'est pas nouvelle et [Vanevar Bush, 1945], avait déjà imaginé d'exploiter les traces de recherche documentaire des savants pour en permettre d'autres (voir Figure 1).



## **THE MEMEX** order yours today!

Figure 1 The MEMEX machine (Vanevar Bush, 1945)

Pour que le processus documentaire aboutisse sur le web, il faut donc fournir les services nécessaires aux lecteurs-scribes, et leur permettre ainsi de devenir auteurs-éditeurs. Les conditions pour y parvenir sont de faciliter la prise de conscience du processus documentaire, l'accompagnement de sa finalisation par un aménagement des services du web conduisant à l'émergence d'un *temps documentaire* propre, un nouveau temps d'appropriation démultipliant encore les capacités d'agir par un partage et la construction de sens personnel et collectif.

Si le processus auctorial est relativement accessible à l'expérience individuelle, le processus éditorial est beaucoup moins évident à repérer dans les pratiques mais les initiatives comme celles de Wikipédia en montrent toute la puissance et l'importance sociale.

- Cavallo, Guglielmo. 1995. "La lecture dans le monde romain." in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, edited by CavalloGuglielmo and Chartier, Roger. Paris : Seuil.
- Hamesse, Jacqueline. 1995. "Le modèle scolastique de la lecture." in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, edited by CavalloGuglielmo and Chartier, Roger. Paris: Seuil.
- Bush, Vanevar. 1945. « As we may think », in *Atlantic Monthly*, vol 1, issue 176, pages 101-108.
- Mille, Alain. 2012. « Expérience tracée. Système de gestion de base de traces », in *Réseaux sociaux Culture politique et ingénierie des réseaux sociaux*, edited by Bernard Stiegler et al., FYP Editions, Collection du Nouveau Monde Industriel, ISBN 978-2-916571-35-5, janvier 2012
- Yahiaoui, Leila, Prié, Yannick & Boufaïda, Zizette. "Du traçage de l'activité informatique à sa redocumentation en texte", in *Technique et science informatiques*, Lavoisier, à paraître.